

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2015**

L'an deux mil quinze, le mardi 7 juillet 2015 à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE sur ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire de GRAINVILLE SUR ODON.

Membres présents : Emmanuel MAURICE - Patrick DENOYELLE - Didier DEGUETTE - Christèle DELAUNAY - Dominique BASSET - Bertrand CAGNEAUX - Karine TRASSARD-DERDA - Nathalie DRIAUX – Jean-Luc FAVREL – Richard ORHANT - Christel ROGER - Marie-Paule GERVAIS - Didier LELIEVRE.

Membre absent et excusé : Virginie JOBARD.

Le conseil municipal est composé de 14 membres en exercice, 13 membres sont présents.

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : Dominique BASSET.

### **Objet : Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation Délibération N°2015- 13**

Monsieur le maire rappelle les dispositions des lois Solidarité et Renouvellement Urbains, Urbanisme et Habitat et Engagement National pour l'Environnement, Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, ainsi que le déroulement d'une phase de concertation.

Monsieur le maire rappelle les modalités de la concertation décidées à l'occasion de la délibération de prescription de Plan Local d'Urbanisme :

- Une mise à disposition de documents d'information, notamment le porter à connaissance établi par les services de l'État, et d'un cahier pour recevoir l'expression des habitants aux heures d'ouverture habituelles de la mairie.
- Une réunion publique d'information organisée à la mairie.

Il indique que la concertation s'est déroulée conformément à cette délibération et durant la durée des études :

- La mise à disposition auprès du public, en mairie, des documents d'études ainsi que le porter à connaissance de l'Etat accompagné d'un registre d'observations durant la durée des études.
- Une réunion publique le 16 mai 2013, de 19h00 à 21h00, au cours de laquelle ont été présentés le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
- Une demi-journée portes ouvertes, le 27 juin 2014, au cours de laquelle ont été présentés et exposés le Diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le projet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation, le projet de règlement écrit et le projet de règlement graphique,

Monsieur le maire présente le contenu des observations émises dans le cadre de cette concertation :

- Lors de la réunion publique et de la demi-journée portes ouvertes, les diverses remarques formulées n'ont pas remis en cause l'esprit général du projet envisagé et il a pu être répondu à diverses questions.
- Sur le cahier d'observations, il a été formulé 13 remarques :
  - 11 remarques portent sur des possibilités de constructions, auxquelles il a été donné satisfaction lorsqu'elles se situaient dans les projets de développement urbain. Dans le cas contraire, il n'y a pas été donné satisfaction notamment pour respecter le caractère d'espace rural ou périurbain donné par le Schéma de Cohérence Territorial.
  - 1 remarque correspond à une précision donnée à une observation précédente.
  - 1 remarque porte sur la quiétude dans le village et la qualité du cadre de vie, notamment rue de l'Orge. Il y a été donné satisfaction et le plan ne fait plus apparaître de prolongement de la rue de l'Orge vers le Nord.
- Il rappelle que, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit en délibérer. Il indique également que les échanges résultant de la concertation confortent le projet de développement envisagé.

Monsieur le maire rappelle qu'un débat s'est tenu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, dont les objectifs sont les suivants :

- AXE N°1 : GARANTIR UN DEVELOPPEMENT ADAPTE, MODERE ET PROGRESSIF,
- AXE N°2 : PRIORISER LES DEVELOPPEMENTS URBAINS ET LES PENSER A L'ECHELLE DU BASSIN DE VIE,
- AXE N°3 : PRENDRE EN COMPTE LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES,
- AXE N°4 : COMPLETER LE MAILLAGE ET METTRE EN RELATION LES CENTRALITES,
- AXE N°5 : CONSIDERER ET VALORISER EGALEMENT DES ESPACES DE VIE PROPRES A LA COMMUNE,
- AXE N°6 : MODERER LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS,
- AXE N°7 : APPUYER LE PROJET SUR DES CORRIDORS VERTS.

Monsieur le maire précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

Après avoir entendu Monsieur Le maire,

- vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.123-18,
- vu la délibération en date du 13 décembre 2010 prescrivant la Révision du Plan d'Occupation et des Sols et l'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation,
- vu la présentation des observations relevées à l'occasion de la concertation et le bilan qui en est établi,
- vu la délibération en date du 23 février 2015 concernant le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- vu l'arrêté préfectoral, en date du 9 juin 2015, ne soumettant pas à évaluation environnementale le projet de Plan Local d'Urbanisme suite à l'étude au cas par cas.
- vu le projet de Révision du Plan d'Occupation des Sols et d'Elaboration de Plan Local d'Urbanisme et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le règlement écrit, le règlement graphique, les orientations d'aménagement et de programmation et les annexes documentaires.

Considérant que le projet de Révision du Plan d'Occupation des Sols et d'Elaboration de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale en ayant fait la demande.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,**

- Approuve le bilan de la concertation tel qu'il a été exposé par Monsieur le maire.
- Décide d'arrêter le projet de Révision du Plan d'Occupation des Sols et d'Elaboration de Plan Local d'Urbanisme de la commune de GRAINVILLE SUR ODON tel qu'il est annexé à la présente.
- Précise que le projet d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme sera :
  - Communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du document,
  - Tenu à la disposition des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal qui en ont fait la demande.
- Informe que les associations locales d'usagers agréées et les associations agréées mentionnées à l'article L.252-1 du code rural, pourront en prendre connaissance à la mairie, conformément à l'article L.121-5 du code de l'urbanisme.
- Dit que le dossier de concertation est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

VOTE : 0 voix contre, 0 abstention, 13 voix pour.

La présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet. Elle sera affichée pendant 1 mois en mairie.

**Objet : Réflexion opérationnelle sur le centre bourg de Grainville : place de la mairie**  
**Délibération N°2015- 14**

Monsieur le maire rappelle que la commune mène, parallèlement au PLU, une réflexion opérationnelle sur l'aménagement de la place de la mairie. Pour l'assister, trois cabinets d'études ont été consultés en leur demandant de faire une proposition sur les critères suivants

- Dans une tranche ferme, sur la faisabilité technique, urbanistique et financière des intentions exprimées ainsi que le montage opérationnel, sous forme d'un montant forfaitaire avec détail des différentes étapes, en y intégrant l'établissement d'un plan topographique,
- Dans une tranche conditionnelle, pour la maîtrise d'œuvre des travaux à réaliser par phases successives ; sous forme d'un taux de rémunération qui sera différencié selon que le montant des travaux est inférieur ou supérieur à 100 000 € HT.

Monsieur le maire précise que la commission travaux s'est réunie pour examiner les trois propositions suivantes :

	CABINET LANDRY	CABINET CAVOIT	CABINET AMENAGEO
TRANCHE FERME (HT)	6 600.00 €	7 200.00 €	5 825.00 €
TRANCHE OPTIONNELLE (HT)	8 % du coût prévisionnel égal ou inférieur à 100 000 € HT	8.5 %	7.5 %
	7 % du coût prévisionnel supérieur à 100 000 €	7.5 %	6.5 %

La commission travaux propose au conseil municipal de retenir le cabinet AMENAGEO pour deux raisons essentielles : proposition financière la moins disante, parfaite connaissance du territoire communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le cabinet AMENAGEO pour mener l'étude de l'aménagement de la place de la mairie.

#### **Travaux divers :**

-Impasse le haut des Jardins : Patrick Denoyelle annonce que les travaux prévus par la communauté de communes sont démarrés, il précise que quelques travaux supplémentaires sont rajoutés notamment la création d'un petit réseau d'évacuation des eaux pluviales, inexistant jusqu' alors, ce qui empêchera la formation de plaques de verglas l'hiver. Les bordures de trottoirs endommagées seront changées.

- Rue de la XVème division écossaise, le trottoir engazonné va être gravillonné.
- La signalisation horizontale et verticale, visant à renforcer la sécurité routière, sera mise en place vers le 15 juillet.
- La rampe d'accessibilité au préfabriqué va être posée par la communauté de communes en juillet également.
- Salle polyvalente : Afin de limiter les nuisances sonores, un coupe-son est installé. Un capteur situé à l'entrée de la salle indique le nombre de décibels autorisés. Si le niveau limite est atteint, une première alarme se déclenche, puis une deuxième en coupant 10 minutes, enfin une dernière provoquant l'arrêt définitif du courant des prises électriques.

#### **Vie associative**

Christèle Delaunay annonce un bilan très positif des fêtes des écoles (publique et privée).

Le nouveau bureau de l'association des loisirs est constitué d'un président : Guy Morin, d'un trésorier : Jean André et d'une secrétaire : Huguette VIEL. La subvention, prévue au budget, sera versée à l'association.

Changement de président à l'association « Les Fanas du dimanche ». Jean-Christophe Verrier, sera remplacé par Sylvain Chéreau à la tête de l'association Foot.

#### **Vie scolaire**

- Bilan des APS : Le retour du questionnaire envoyé aux parents fait apparaître un bilan très positif des activités périscolaires offertes aux enfants
- Centre aéré : le bilan est très mitigé. L'association familles rurales constate un déficit important qui ne permettra certainement pas l'ouverture du centre aéré le mercredi après-midi à Grainville.

Monsieur le maire déclare que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 20h45.